



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 OCTOBRE 2022

LIEU: MSJ – HEURE 18H00 – 20h00

PRESENTS: Mme Danielle ADOUX COPIN, M. Richard DEVILLETTE M. Jérôme BRULERUT (DPVA), M.

Franck MEUNIER

Liste des conseils : ci-jointe

Ordre du jour

1 / présentation du pôle de transition environnementale

2/ Urbanisme

3/PAV

Point 1/ Présentation du Pole de Transition Environnementale :

Le projet de PTE situé au lieu-dit Puit de l'Eouve sur la RD54 (route militaire) permettra de traiter les déchets ménagers de manière plus écologique et de les valoriser. Les déchets seront traités sur le territoire, évitant les frais de transport et l'enfouissement au Vallon des Pins sera par conséquence très réduit.

Le pôle sera composé d'une chaine de tri, permettant de séparer le métal, les emballages légers et les résidus alimentaires. Le métal pourra être recyclé, les résidus seront enfouis, les autres déchets seront transformés en un combustible solide de récupération (CSR). Ce combustible permettra de produire de l'énergie en alimentant une chaudière. La chaleur produite sera raccordée à un réseau de chaleur de plus de 5 km desservant les plus gros consommateurs de la zone Est (Écoles Militaires, Piscine Boiteux, Collège Léon Blum...) le projet prévoit la suppression de 15 chaudières à énergie fossile. Le PTE lui-même sera autonome en énergie.

Outre cette chaine de tri et cette chaudière, la zone de 300HA accueillera des projets agricoles innovants pouvant contribuer à l'autonomie alimentaire, la bastide présente sur le

terrain pourra quant à elle devenir un lieu de sensibilisation et de développement de projets liés à l'environnement.

Les nuisances devraient être minimes, la législation étant très stricte en la matière, un groupe de professionnels de la santé a été constitué autour du docteur Bonnabel pour garantir la sécurité de la population. L'augmentation de la pollution de l'air est estimée à 0.2% entre 0 et 200m du site ce qui reste 500 fois inférieur au seuil requis, les bâtiments sont en dépression et isolés par 2 sas afin d'éviter les bruits et les odeurs et une augmentation du trafic routier de 50 véhicules par jour et prévue. Des contrôles réguliers de ces critères sont programmés.

Début des travaux prévus mi 2024 pour une durée de 18 mois avec mise en service programmée mi 2026.

Des groupes de travail associant les conseils de quartier et la population seront créés pour recueillir les observations et les demandes des résidents.

Point 2 – urbanisme

Un point est fait sur la nécessité des bassins de rétention, pas d'avancée notoire sur le bassin Poisson et le bassin Sainte Barbe, un rappel est fait sur l'obligation d'un bassin de rétention pour toute nouvelle construction. Une surveillance à long terme est prévue pour éviter leur rebouchage par les particuliers.

Point 3 - PAV:

Début communication sur le retrait des bacs en prévision de l'aménagement des points d'apports volontaires

Président CQ Est

M. Syvain Bazziconi